260178

Commune du
SEQUESTRE
-Tarn-

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE

Le Maire de la commune du SEQUESTRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28,

VU la délibération du 9 octobre 1989 baptisant officiellement la rue de Pendariès

VU les arrêtés du 8 octobre 1990, du 25 juillet 2013, du 18 août 2020 et du 14 août 2024 portant numérotation des parcelles de la rue de Pendariès

Considérant la création d'un logement sur la parcelle cadastrée section AN n°20

ARRETE

Article 1 : Rue de Pendariès, il est attribué le numéro de voirie conformément au tableau ci-après :

Parcelle(s) Cadastrale(s)	Superficie (m^2)	Nom de rue	Numéro de voirie
AN 20	55 m^2	Rue de Pendariès	**56**

Article 2 : Il est interdit aux propriétaires concernés de modifier ou de créer un nouveau numéro sans autorisation préalable de la Mairie.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera communiquée à Monsieur le Préfet du Tarn, le service SIG de la communauté d'agglomération de l'albigeois, Monsieur Le Directeur de l'INSEE Midi-Pyrénées Division Recensement, Monsieur Le Directeur Départemental de la Poste du Tarn, Monsieur Le Directeur Départemental de France Télécom et Monsieur Le Directeur du Cadastre du Tarn (services SIP et CDIF), Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale, aux services d'urgences et de secours et la nouvelle adresse sera enregistrée sur la Base Adresse Locale.

Fait au SEQUESTRE
Le 4 novembre 2026

Le Maire,
Gérard POUJADE

Arrêté publié le 09 NOV. 2026
Par Mairie du Séquestre

MAIRIE DU SEQUESTRE (TARN)

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.
Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr


AN0102
AN0090
75 bis
AN0138
75
AN0136
AN0135
AN0023
AN0022
Pendant
71
AN0017
AN0025
AN0028
AN0019
AN0029
AN0030
2
54
52
50
48
16
9
11
13
18
20
15
17
19
21